

ACCÈS À LA JUSTICE EN FRANÇAIS

Les francophones en Alberta: Courage et détermination



Gérard Lévesque

Les Archives provinciales de l'Alberta (8555 Roper Road, Edmonton) rassemblent d'importantes sources sur les francophones dans le Nord-Ouest du Canada. Cette documentation démontre le rôle significatif joué par les francophones dans le développement de notre province. Sous le titre « Les francophones en Alberta : courage et détermination », les Archives ont présenté cet été une exposition mettant en évidence la francophonie de notre province. Les gens qui ont participé à la Fête Franco-Albertaine de juillet dernier ont pu admirer un aperçu de cette exposition.

Dans le domaine juridique, il y a lieu de souligner le fonds d'archives Lucien Dubuc. Né à Saint-Boniface, fils de Joseph Dubuc (juge en chef du Manitoba, de 1913 à 1909) et de Marie-Anne Hénault, Lucien Dubuc étudie à l'Université du Manitoba. Pour exercer sa profession d'avocat, il déménage en 1900 à Edmonton, alors dans les territoires du Nord-Ouest (c'était avant la création de notre province en 1905). En 1920, il est nommé à la cour du District de l'Alberta; l'année suivante, il est nommé magistrat pour les Territoires du Nord-Ouest. De 1932 à 1934, il est président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA). En 1937, il reçoit un doctorat honorifique en droit de l'Université Laval. De 1944 à 1948, il est juge en chef de la cour du district du Nord de l'Alberta. Lucien Dubuc est surtout connu pour avoir été le premier juge

en Alberta à permettre les procédures judiciaires en français; c'était en 1924.

L'histoire se fait chaque jour: l'intervention en français de Léo Piquette à l'Assemblée législative de l'Alberta alors qu'il était député fait partie de notre histoire. Gilles Caron aussi est en train d'écrire quelques pages de notre histoire. La dernière édition du Chinook vous informait que la décision rendue le 2 juillet 2008 par le juge Leo Wenden, de la Cour provinciale de l'Alberta, avait été portée en appel par notre gouvernement provincial. La cause poursuit donc son chemin qui, éventuellement, se terminera par une décision de la Cour suprême du Canada.

Gilles Caron avait aussi gagné une décision favorable dans un autre dossier: le 14 septembre 2007, la juge J.B. Veit, de la Cour du Banc de la Reine, avait sommé le gouvernement de l'Alberta de payer les services d'un interprète pour l'audition d'une révision judiciaire « puisque M. Caron a le droit constitutionnel de s'exprimer en français au cours de l'audience, il est nécessaire d'avoir une transcription officielle de ses prétentions ». Mais cette ordonnance avait été portée en appel par la Commission albertaine des droits de la personne. Le 5 août dernier, trois juges de la Cour d'appel de l'Alberta, les juges Hunt, Ritter et Rowbotham, ont confirmé que l'appel de la Commission sera entendu. Dans ce dossier, ce qui est soulevé, c'est la place du français devant les tribunaux administratifs de notre province. L'autre dossier ayant fait l'objet de la décision du juge Wenden porte surtout sur la place du français dans la législation albertaine.

L'appel de ces décisions, dans l'un et l'autre cas, illustrent bien qu'il reste beaucoup d'étapes à franchir pour avoir la pleine reconnaissance de la langue française en Alberta.

Merci Gilles, pour ton courage et ta détermination!

Pour émettre vos commentaires sur les articles de Gérard Lévesque vous pouvez lui écrire à: Levesque.Gerard@sympatico.ca



L'Université du Manitoba a eu la chance de recevoir Lucien Dubuc lors de ses études.

BACCARI

Accounting & Tax Services

Hatem Baccari, M.Sc, CCA, CGA

Ancien Vérificateur à l'Agence du Revenu du Canada

✓ Services de Comptabilité et de Fiscalité

✓ Déclarations d'impôt

✓ Entreprises, Particuliers et Fiducies

✓ Service Bilingue

Tél: (403) 561-3627

hbaccari@hotmail.com

Dr. Lisa Mallett

831 Edmonton Trail NE

403.276.3660

Dentiste



salle de jeux pour les enfants
télévision avec écouteurs
facturation directe
dentiste généraliste

Service en français!

Clinique dentaire Canyon Creek

Service en français

Les nouveaux patients sont les bienvenus.
Nous acceptons les taux de l'Alberta Blue Cross
ainsi que les paiements directs par l'assurance.

1037 Canyon Meadows Drive SW,
Calgary

Dr. Anna Goldenberg
Dr. Alex Schvimer

(403) 238-9144

Les champions du bilinguisme des juges ont été entendus

Le premier Ministre annonce la candidature de Thomas A. Cromwell à la Cour suprême

OTTAWA – La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada accueille favorablement la candidature, annoncée par le Premier ministre Harper cet après-midi, de l'honorable juge Thomas A. Cromwell de la Nouvelle-Écosse pour siéger à la Cour suprême du Canada. Le juge Cromwell comblerait le siège laissé vacant par le départ du juge Michel Bastarache.

«D'après ce que nous savons de lui, le juge Cromwell est non seulement bilingue, il est reconnu pour sa grande compétence. Le Premier ministre et le ministre de la Justice ont fait un choix judicieux, qui envoie un signal clair quant à l'importance du bilinguisme comme compétence essentielle pour siéger au plus haut tribunal du pays», a déclaré la présidente de la FCFA, Lise Routhier-Boudreau.

La FCFA a fait valoir dès l'annonce du départ à la retraite du juge Bastarache que le bilinguisme devait faire partie des critères de sélection des juges à la Cour suprême. D'autres intervenants, comme la Fédération des associations de juristes d'expression française (FAJEF), l'Association du barreau canadien et l'Assemblée nationale du Québec se sont également prononcés en faveur du bilinguisme des juges.

«Nous avons été nombreux à souligner, au cours des derniers mois, que le prochain juge devait pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles de notre pays. Il semble que nos efforts aient porté fruit et que nous ayons été entendus», a indiqué Mme Routhier-Boudreau.

La FCFA du Canada est un organisme national qui regroupe les associations francophones porte-parole de neuf provinces et des trois territoires, et dix organismes nationaux ayant le statut de membres associés. Elle a pour rôle de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des francophones à l'extérieur du Québec.



Chaque bureau est une entreprise indépendante

PATRICK DIONNE
AGENT IMMOBILIER LICENSÉ ET
TECHNOLOGUE D'ARCHITECTURE

(403) 288-2422 BUREAU
(403) 861-8956 CELLULAIRE
(403) 398-1482 TÉLÉCOPIEUR
patrick-dionne@coldwellbanker.ca



CHINOOK CITY
283, 5005 Dalhousie Drive NW
Calgary, AB T3A 5R8

www.patdionne.ca



René Valcourt

Baryton basse

Cours de chant privés (technique italienne)

Classique et populaire

(403) 230-4542

renevalcourt@shaw.ca

